

Conseil Municipal du 26 mai 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-six mai,
Le Conseil Municipal de la Commune de Cajarc
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jacques VIRATELLE, Maire
Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 21 mai 2021

Présents : MMES et MM. VIRATELLE, BARDON-BILLET, BARVIERA, BOYER, CANCE, GINESTET, GRASSTK, HUGUET, MENAGER, PELIGRY, SAINT-MARTY, SINGLAS

Absents / excusés : MME PEGOURIE donne procuration à M. VIRATELLE,
M. MARTINEZ donne procuration à M. CANCE
MME POUGET

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre GINESTET

ORDRE DU JOUR :

1. Festival Africajarc 2021 : proposition de convention entre l'association Africajarc et la Commune de Cajarc
2. Questions diverses

.....

1 - Festival Africajarc 2021 : proposition de convention entre l'association Africajarc et la Commune de Cajarc :

M. le Maire ouvre la séance en faisant un bref rappel de la réunion qui s'est tenue préalablement entre les représentants d'Africajarc, de l'Union des Commerçants, du Club de foot et les membres du conseil municipal.

Lors de cette rencontre, M. le Maire a précisé :

- que la situation financière de la commune était saine mais que dans le contexte économique actuel, la commune ne peut prendre aucun risque financier,
- qu'Africajarc est un festival important pour la commune et pour les commerçants en particulier, mais aussi pour tout le territoire en général et que la mairie lui accorde son soutien total.

M. le Maire a rappelé que la commune met à disposition de l'association : bureau et dépôts de stockage de matériel à l'année, pendant le festival sont prêtés les cours et classes des écoles, tous les locaux communaux disponibles, des espaces publics, les équipements, la logistique et la compétence technique des services de la mairie et verse une subvention annuelle et parfois des aides financières exceptionnelles.

L'association Africajarc et la mairie travaillent ensemble depuis plus de vingt ans sous plusieurs présidences, il y eut sûrement des hauts et des bas, mais la relation a toujours été dans le dialogue et le respect de l'autre, ce qui n'est plus vrai depuis ces derniers mois.

Quel est le problème ? Le lieu d'implantation du festival puisque pour la première fois Africajarc souhaite réaliser les concerts sur le stade municipal. Celui-ci, dont la qualité est reconnue par tous, est utilisé par nos équipes sportives et également les scolaires, primaires et collèges. Aujourd'hui le gymnase et la salle des fêtes sont en travaux, le stade est le seul équipement sportif accessible et sans solution de repli en cas de dégradation.

M. le Maire informe qu'après consultation des entreprises spécialisées, il s'avère qu'en cas de dégâts et selon les travaux de remise en état, il faudra procéder :

- soit à une régénération de la pelouse pour un montant de 24 000€ avec utilisation possible au bout de 2 mois,
- soit une réfection totale à 45 000 € avec utilisation entre janvier et avril 2022.

Les représentants d'Africajarc ont proposé de signer une convention avec certaines garanties financières couvrant la réfection partielle de la pelouse (5 930 € dans un premier temps, porté à 24 000 € après échanges).

Les représentants de l'Union des Commerçants ont défendu vivement le maintien de l'évènement sur Cajarc car les retombées économiques et culturelles sont importantes et ont souhaité aider à trouver des solutions.

Les représentants du club de Foot n'ont pas souhaité s'opposer à l'usage du stade pour les concerts et ont exprimé leur confiance en Africajarc pour la parfaite remise en état des lieux. Par contre, ne pas pouvoir utiliser le stade après le 15 septembre serait problématique pour eux, d'autant que leur solution de repli vers le stade de Cénevières risque aussi d'être compromis pour diverses raisons.

Après le rappel de ces éléments, M. le Maire invite le conseil municipal à se déterminer sur un projet de convention qui devra intégrer deux points essentiels :

- une garantie financière apportée par Africajarc, à hauteur de 24 000 €,
- sa durée strictement limitée au festival 2021.

Considérant que le conseil municipal estime que la garantie financière ne suffit pas ;

Considérant le manque de concertation en amont malgré les différentes sollicitations faites par la mairie, l'absence de dossiers explicatifs et non prise en compte de la gestion des nuisances de tous types, dont le bruit, dans ce quartier résidentiel ;

Considérant que tous ces éléments ont renforcé le manque de confiance vis-à-vis de l'organisation Africajarc ;

La mise au vote à bulletins secrets a donné le résultat suivant :

- 5 favorables à la tenue du festival sur le stade et 9 contre.

- Le conseil municipal réaffirme sa volonté de voir le maintien de l'évènement sur son site historique au bord du Lot, aménagé au fil des ans pour la manifestation et accepté par tous.

- Le conseil municipal regrette que, malgré toutes ses sollicitations, cette solution n'ait pas été proposée et étudiée ensemble.

- Le conseil municipal reste disponible pour travailler sur une organisation de ce site afin d'obtenir une jauge maximale respectueuse des règles sanitaires.

2 - Questions diverses :

Sans objet

.....